

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 164/2022

**Objet : Décision
modificative n° 1 - budget
Office de Tourisme
Intercommunal**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-Président aux finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget de l'Office de Tourisme Intercommunal, Il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative.

Ces ajustements concernent l'abondement du compte 6518 (autres redevances pour concessions et brevets) pour acquisition de photos et widgets pour le site internet par un transfert de crédits du compte 64111, à hauteur de 12 000 €.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 013-200035087-20221117-164_2022-DE

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la p

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



13045

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

DM n°1 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-64111-95 : Rémunération principale	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6518-95 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €